

PROJET D'AMÉNAGEMENT CHAPELLE CHARBON

Compte-rendu des ateliers sur le parc

Lundi 10 octobre et jeudi 3 novembre 2016

Un total d'environ 50 personnes ont participé aux deux ateliers de concertation sur le futur parc Chapelle Charbon qui se sont déroulés à l'école Evangile, de 19h à 21h. Etaient également présents :

- Philippe DURAND, Adjoint au Maire chargé des espaces verts, de la nature en ville (jardins partagés et verdissement de l'espace public), des affaires funéraires et du quartier Charles Hermite Evangile
- Michel NEYRENEUF, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de l'architecture, les grands projets de renouvellement urbain et du logement
- Anne CHABERT, Direction de l'urbanisme de la Ville de Paris
- Vincent MERIGOU et Fabrice YVELIN, Direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Paris
- Michèle TILMONT, Garante de la concertation sur Paris Nord-Est
- Céline STEIGER, Léa GOLFIER et Thibault LEMAITRE, Agence d'urbanisme Ville Ouverte, en charge de la concertation

Le diaporama projeté à l'atelier est disponible sur paris-nord-est.imaginons.paris, rubrique « Les temps de rencontre ». Ce compte-rendu est établi par Ville Ouverte.



Atelier #1 - Identité et accessibilité du parc

Le premier atelier a permis de recontextualiser le projet de parc de Chapelle Charbon aux nouveaux participants, puis de faire un retour sur la démarche de concertation menée depuis juillet. Les grandes lignes des résultats du jeu en ligne « Dessinez votre parc » ont également été présentés. Après un temps de questions-réponses général, les participants ont travaillé en tables-rondes sur l'identité et l'accessibilité du parc.

Atelier #2 - Ambiances et usages

Lors du second atelier, une présentation plus détaillée des résultats du jeu a servi de support pour réfléchir à la programmation du parc. Les aménagements proposés ont été rassemblés en trois familles d'usages : « Se retrouver », « Se ressourcer » et « Se dépenser ». Les participants ont travaillé à partir d'un plan du site et d'images de références pour imaginer les ambiances du futur parc.

MOT D'ACCUEIL par Philippe DURAND, adjoint au Maire

Suite à la réunion publique du 7 juillet 2016, la démarche de concertation s'est poursuivie durant tout l'été : visites de parc, permanences et échanges avec les Parisiennes et Parisiens dans les espaces et les équipements publics, lancement du jeu en ligne. Ce premier atelier marque le lancement d'une série de deux ateliers pour travailler sur le projet du parc Chapelle Charbon. A partir des éléments forts qui émergent du jeu et de la démarche de concertation, les échanges vont porter sur la place de l'eau, l'intégration du parc dans le quartier, les circulations, les usages et les ambiances. La concertation se poursuivra en décembre ou au début d'année 2017, avec un atelier consacré au projet d'aménagement, notamment pour approfondir le sujet de la création de logements.

LA PRÉSENTATION DU PROJET par Anne CHABERT, Direction de l'Urbanisme

L'opération Chapelle Charbon se situe au cœur d'un important secteur de projets : l'implantation de la gare RER Rosa Parks, futur nœud multimodal avec l'arrivée du tramway T8 en 2025, l'aménagement de Chapelle International et de la Gare des Mines-Fillettes, le projet du Triangle Evangile et l'aménagement du site Hébert porté par la société Espaces Ferroviaires. Dans l'environnement immédiat du site, l'entrepôt Geodis n'est pas mutable pour l'instant mais il est intégré aux réflexions. L'aménagement de traversées pour relier ces différents quartiers entre eux est l'un des principaux objectifs du projet.

La majorité du foncier du site est divisée entre des terrains SNCF et des terrains appartenant à la Foncière des Régions, dont la Ville fera en partie l'acquisition. Le projet se réalisera en deux phases. L'objectif est d'achever la première phase d'ici 2020, sur une emprise que la SNCF est prête à libérer rapidement. Elle comprend 3 hectares dédiés à un espace vert avec un programme de logement sur la frange sud du parc. La SNCF conservera une partie des voies de raccordement ferroviaire qui permettent la liaison entre le faisceau Nord et le faisceau Est. La seconde phase sera développée ultérieurement, lorsque les terrains qui serviront de base de chantier pour la construction du Charles-de-Gaulle Express auront été libérés. Elle prévoit 3,5 hectares de parc supplémentaires et le réaménagement de la zone d'activités CAP 18, qui nécessitera au préalable de régler la situation des entreprises occupants des lieux.



A terme, la ligne Charles-de-Gaulle Express, qui reliera la Gare de l'Est à l'aéroport, circulera au nord du futur parc. Il s'agira de le rendre compatible avec le passage de cette liaison ferroviaire. Actuellement, le site est très confidentiel. Il est caché par l'entrepôt Ney, par le porche de la rue du Pré, les impasses le long de la rue Tristan Tzara et la zone d'activités CAP 18. Le seul accès public se fait par la rue Moussorgski, au sud, et il est essentiellement connu par les pratiquants du FIVE, un club de futsal installé dans une ancienne halle.

Les objectifs de la Ville de Paris pour ce projet sont :

- Doter le nord de Paris d'un espace de respiration. L'ambition de la première phase du projet est de livrer le parc, qui constituera le « poumon vert » de Paris Nord-Est en 2020
- Améliorer les liaisons et désenclaver le site grâce à des continuités paysagères et/ou circulées (est/ouest et nord/sud)
- Créer de nouvelles continuités végétales
- Accueillir des usages diversifiés
- Intégrer les fonctions ferroviaires (conservation du faisceau ferré et intégration du CDG Express)
- Renforcer la dynamique économique émergente autour de Rosa Parks (restructuration de CAP 18)
- Contribuer au projet d'Arc de l'innovation (locaux pour nouveaux modes d'habiter et de travailler)
- Réaliser un quartier mixte habitat/emploi (seconde phase du projet)

LA DÉMARCHÉ DE CONCERTATION par Céline STEIGER, Agence Ville Ouverte

Afin de recueillir des attentes et des besoins variés, plusieurs publics ont été sollicités dans le cadre de ce projet, à travers des actions de sensibilisation et le développement du jeu en ligne « Dessinez votre parc ». Ville Ouverte est allé à la rencontre des habitants et des usagers lors de 8 demi-journées d'échange et de sensibilisation dans l'espace public et les équipements (Espace Glisse Paris 18, Halle Pajol, Square Rachmaninov, Bassin de la Villette, Parc des Buttes Chaumont, ...). Un stand sur le projet était également mis à disposition des visiteurs au village de la Fête des Jardins, le week-end des 24 et 25 septembre. Cet été, trois visites de parc ont été organisées avec les riverains : les Jardins d'Eole, le Parc Martin Luther King et le Grand Parc des Docks de Saint-Ouen.

La concertation tient également compte du travail réalisé par les conseils de quartier lors de la réunion du 27 janvier 2016. Les propositions émises par les conseils de quartier ont notamment été intégrées dans la réalisation du jeu en ligne.



La démarche de concertation

- « La concertation sur le parc est intéressante, mais à quel moment aurons nous des informations et des possibilités de débattre sur le projet d'aménagement global et la construction de logements ? »
- « Qui assure la responsabilité de retranscrire les apports de la concertation dans le cahier des charges de la maîtrise d'œuvre paysagère ? »

Thibault LEMAITRE, Agence Ville Ouverte. Le calendrier de consultation de la Direction de l'Environnement et des Espaces Verts a entraîné une priorisation du travail en atelier, avec tout d'abord le retour sur les résultats du jeu et la concertation sur le parc qui permetta d'alimenter le cahier des charges transmis au paysagiste. L'objectif était d'approfondir toute la matière récoltée jusqu'ici lors de moments de débat collectifs. Comme annoncé par M. DURAND, un atelier de travail dédié au projet d'aménagement sera organisé en décembre prochain ou en début d'année.

Vincent MERIGOU, Direction de l'Environnement et des Espaces Verts. La rédaction du cahier des charges de la consultation est prise en charge par la Direction de l'Environnement et des Espaces Verts, sur la base du travail de concertation réalisé par Ville Ouverte. Ces propositions seront validées politiquement puis permettront de passer commande pour la maîtrise d'oeuvre. L'équipe de paysagiste retenue sera connue mi-2017. Cette démarche de concertation permet de définir de grands équilibres en amont du travail de conception.

Les bâtiments existants sur le site

- « Est-ce qu'une étude a été réalisée pour connaître l'intérêt patrimonial et architectural des bâtiments ? »
- « Nous avons appris que le propriétaire de CAP18 l'était jusqu'en 2051. Quelles sont les conséquences pour le projet ? »

Anne CHABERT, Direction de l'Urbanisme. Les études architecturales n'ont pas encore été réalisées. D'après un premier aperçu, les bâtiments ne semblent pas revêtir de caractéristiques architecturales spécifiques. Le quai, par son insertion et son aspect, pourrait éventuellement s'intégrer dans le projet de parc. Les études viendront confirmer ou infirmer cette impression et apporter des réponses sur l'état des bâtiments. Dans le jeu, la possibilité de construire sous la halle ou le quai n'avait pas été intégrée faute de temps, ce que beaucoup de participants ont regretté. L'objet de ces ateliers est également de pouvoir échanger sur ces possibilités et d'imaginer quelles seraient les usages possibles d'un lieu couvert sur le site.

La société de gestion de CAP 18 est détentrice d'un bail jusqu'en 2051, mais cela ne constitue pas un frein au projet.

Le projet du Charles de Gaulle Express

- « Comment le potentiel passage du CDG Express à proximité du parc a-t-il été prévu ? Cela pourrait se traduire par des repérages dans d'autres parcs jouxtant des voies ferrées, comme par exemple le Parc Montsouris traversé par le RER B... Dans le cas où le CDG Express serait annulé, un autre scénario d'un parc plus généreux a-t-il été envisagé ? Il faudrait travailler dès le départ sur deux hypothèses, car ce parc ne sera pas conçu de la même manière sans le CDG Express. »

Anne CHABERT, Direction de l'Urbanisme. La SNCF souhaite conserver des voies ferrées, même en cas d'abandon du projet CDG Express. Le faisceau de raccordement sera maintenu en fonctionnalité ferroviaire en raison de son emplacement stratégique, car c'est le seul point de passage entre la Gare de l'Est et la Gare du Nord situé aussi proche des terminaux. Plusieurs visites de parcs récents sur d'anciens sites ferroviaires du nord de Paris ont été réalisés cet été.

ANALYSE DES RÉSULTATS DU JEU : LES GRANDES TENDANCES

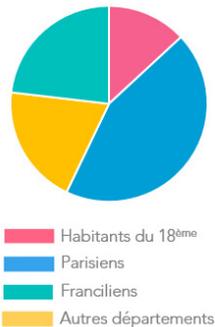
1490 participants
(adresses mails)

↓

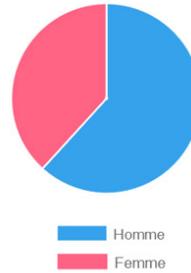
1569 propositions

Profil des utilisateurs

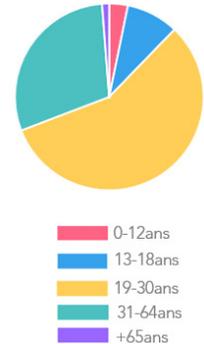
Lieu d'origine



Genre

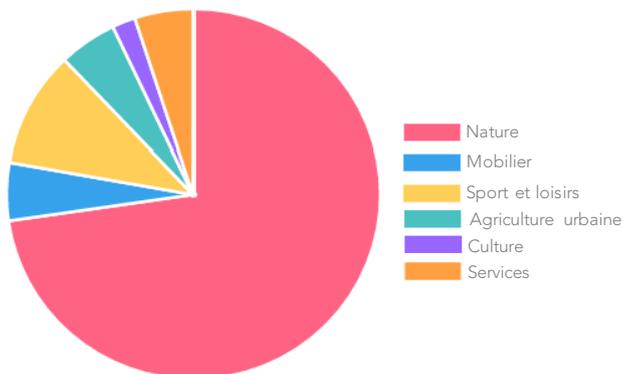


Tranche d'âge



Ces différents outils et temps de rencontre ont permis d'associer un public très large à la réflexion sur le futur parc du nord parisien. Le jeu a été utilisé par des habitants du 18^e arrondissement, des parisiens et des franciliens qui peuvent également en être de futurs usagers, et des résidents d'autres départements français. Ce format a aussi permis de toucher majoritairement des jeunes et des enfants, notamment la tranche 18-30 ans, faiblement représentée dans les démarches de concertation.

Quels équilibres pour le parc ?



71% de surfaces végétalisées
(sur un objectif indicatif de 60%)

La catégorie **nature** a été la plus demandée. Celle-ci apparaît très largement en tête des modules placés, notamment en raison du nombre de carrés de pelouses posés par les joueurs. La pelouse libre, les arbres et les arbres fruitiers ont été placés au moins une fois dans 80% des parcs.

Les **résultats sont très similaires en fonction du lieu de résidence** des participants. Il ne semble pas y avoir de demande forte émanant spécifiquement des riverains du futur parc (habitants du 18^{ème} arrondissement).

Les **différences sont très peu marquées selon l'âge** des utilisateurs, mais quelques tendances peuvent être observées :

- culture, sport et loisirs : plus représentés chez les 0-12ans
- mobilier : plus représenté chez les 13-18ans
- agriculture urbaine : plus représentée chez les 19-30 et 31-64ans
- services : plus représentés chez les +65ans

Des services pour assurer le confort

Wi-fi



Des services élémentaires sont souhaités pour rendre le **parc confortable, pratique et moderne** : toilettes, fontaines d'eau potable, buvette/restauration. En complément, plusieurs personnes rencontrées sur le terrain ont souligné l'importance de la propreté et de l'entretien qui peuvent être facilités par la présence de nombreuses poubelles et de bornes à sacs en papier. Un point d'attention est également porté sur le **fléchage et la signalétique** à travers le parc, ainsi que l'accès à **toutes les formes de handicap (moteur, visuel, sonore)**. Enfin, 75% des participants souhaitent que le parc soit équipé en Wifi. Des espaces de travail connectés pour les usagers des entreprises à proximité peuvent être à envisager.

Des modules manquants demandés par quelques joueurs

A la fin du jeu, les participants avaient la possibilité de signaler des modules manquants. Les occurrences suivantes sont apparues, révélant des fonctions complémentaires ou confortant les demandes travaillées en atelier :

PAYSAGE

Eau sous forme naturelle x **110**
Relief x **22**

ACCESSIBILITE

Garage à vélo x **11**
Pistes cyclables x **11**
Station de véli'b x **4**
Parking automobile x **3**

ECOLOGIE

Eolienne / panneaux solaires x **11**
Bassin de récupération des eaux pluviales x **8**

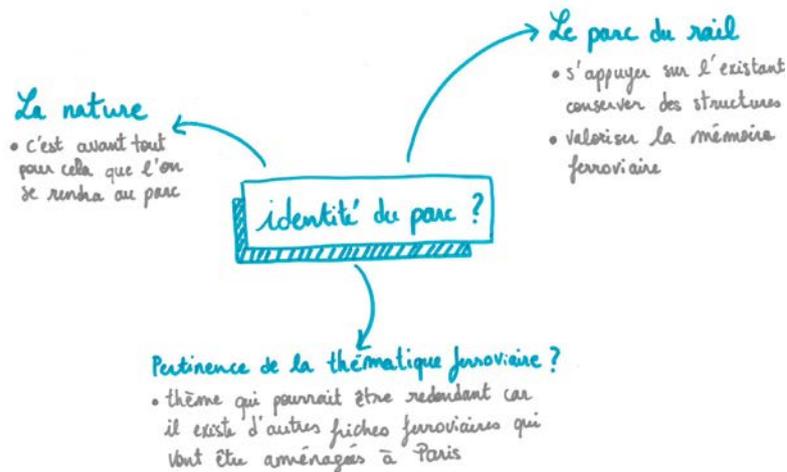
VIE DE QUARTIER ET CONVIVIALITE

Espace citoyen et artistique x **11**
Espace dédié aux associations x **10**
Barbecues x **10**
Bibliothèque participative x **15**

IDENTITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Les résultats du jeu sont complétés par les échanges lors des ateliers. Les schémas synthétisent les réflexions des participants et présentent les divergences ou associations d'idées. Les remarques des participants sont indiquées en italique.

L'identité du parc : un lien avec l'histoire du site à établir ?



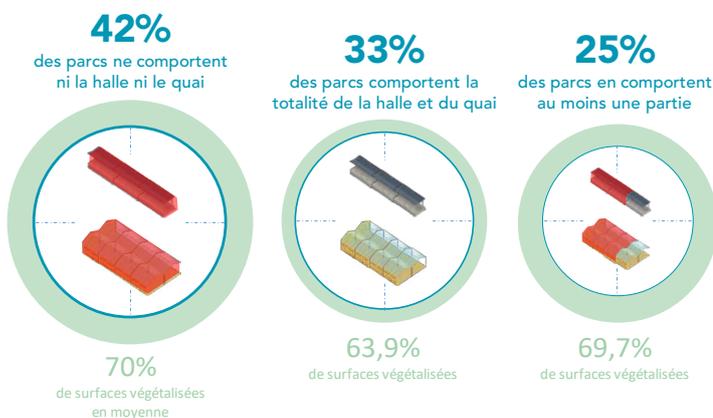
A travers les échanges entre les différentes tables lors des ateliers, aucun consensus n'apparaît concernant la conservation et la valorisation de la mémoire ferroviaire.

La conservation d'une partie des structures existantes, notamment le préau qui apporte une dimension sculpturale au site est souhaitée par une partie des participants. Une ou plusieurs parties du préau pourrait être maintenue et réhabilitée, ce qui permettrait de délimiter des zones dans le parc, de matérialiser différents espaces.

« Dans le préau, on pourrait installer d'anciens wagons pour des activités : musée, restaurant, animations enfants... »

La conservation de la halle n'est pas souhaitée par la majorité des participants. Quelques uns envisagent l'hypothèse d'une réhabilitation si le toit peut être végétalisé, notamment pour y pérenniser l'activité du « FIVE » qui apporte une dynamique positive au quartier. Les participants se montrent ainsi plus attachés aux usages qui se sont développés ou qui pourraient se développer sous les bâtiments existants qu'à leur état.

La place des bâtiments existants : un lieu abrité pour accueillir différents usages



Une sensibilité patrimoniale ou une demande de lieu couvert qui a une faible incidence sur le besoin de verdure exprimé.

De nombreux utilisateurs du jeu auraient souhaités pouvoir positionner des modules sous les bâtiments existants. Les discussions font apparaître le besoin central d'un lieu abrité ou semi-abrité :

- **Un espace pour animer le parc** : le lieu couvert pourrait jouer un rôle de centralité en accueillant un restaurant ou une guinguette/bistrot, des tables de pique-nique pour « se retrouver » ou « un marché ».
- **Des usages culturels, artistiques et pédagogiques** : un lieu d'exposition, une ludothèque, des salles d'activités ou halls modulables (réparation de vélo, initiation à la sécurité routière/permis vélo, bricolage, ...)
- **Des usages sportifs** : parcours sportifs abrités (agrès), football. La présence sportive est également à mettre en lien avec le projet adjacent de Gare des Mines, où une relocalisation d'équipements sportifs est prévue. Des participants proposent d'utiliser un des murs en friche sur le site pour créer un mur d'escalade.

« Je pense qu'un lieu couvert serait intéressant, pour développer des activités ou tout simplement s'abriter en cas de pluie ! »

Une demande de prise en compte des usages éphémères pour cet espace est également formulée. Une diversité d'usages pourrait se développer, en fonction notamment des saisons, des événements du quartier, etc. L'espace ne doit pas être figés par l'installation d'un équipement structurant. Des espaces modulables et facilement appropriables par tous permettrait d'offrir une liberté dans les usages du parc.

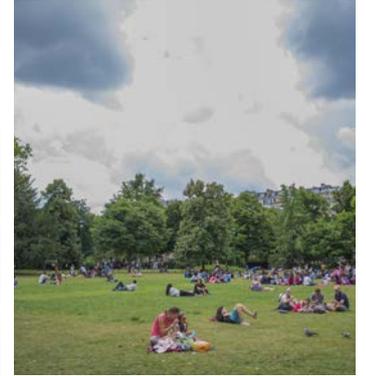
Un parc où la végétation domine

Les participants imaginent un parc où la végétation domine, avec une nature « foisonnante », « sauvage ». Ils soulèvent l'importance du rôle apaisant et rafraîchissant de la verdure et du besoin de nature dans le 18^{ème} arrondissement.

PELOUSE LIBRE placés au moins 1 fois dans
ARBRES
ARBRES FRUITIERS **80%** des parcs

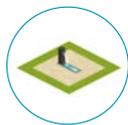
Une demande de grande pelouse libre

Dans les échanges en tables-rondes, il ressort l'**envie partagée d'une grande pelouse libre au cœur du parc**. Celle-ci répond à des usages multiples et permet à chacun « de se reposer, de jouer, courir ou organiser des piques-niques ». C'est un espace intéressant car il est facilement appropriable et peut même accueillir des activités de cinéma en plein-air, fête de quartier. Ainsi, un lieu de type « théâtre de verdure » ou « scène pour des événements » n'apparaît pas particulièrement nécessaire aux yeux des participants. En revanche, le **relief et la présence de dénivelé** dans le parc sont largement plébiscités par les participants, afin de donner plus de caractère au parc et de l'isoler de la ville, sur le modèle du Parc Martin-Luther King.

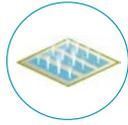


« C'est bien les grandes pelouses, on peut tout faire, c'est libre ! »

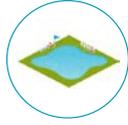
L'eau, un élément central : sous quelle(s) forme(s) ?



65% des parcs créés contiennent
DES FONTAINES



45% des parcs créés contiennent
DES JEUX D'EAU



33% des parcs créés contiennent
UN BASSIN DE BAIGNADE*

La place de l'eau dans le parc répond d'abord à un **besoin fondamental**, celui de boire (fontaines). Les réflexions ont ensuite convergé vers son **rôle rafraîchissant et ludique**, en mettant en avant les « plans d'eau » ou les « jets d'eau ». Des participants regrettent néanmoins que les jeux d'eau soient souvent très minéraux (sur dalle) et qu'ils « vieillissent mal ».

La **fonction écologique et paysagère de l'eau** est très importante et pourrait se matérialiser par un ruisseau ou par un bassin planté favorisant la biodiversité (nénuphars, oiseaux) et permettant « d'oublier la ville ».

« Il pourrait y avoir un bassin naturel avec des oiseaux, où les enfants apprendraient à pêcher ! »

Le bassin de baignade n'est pas souhaité par les participants qui estiment que l'entretien d'un tel équipement est difficile (mauvais exemple du square Rachmaninov où l'eau est coupée), et peut poser des problèmes d'hygiène. La piscine Hébert situé à proximité du parc répond déjà à ce besoin. Ce terme a également suscité beaucoup d'interrogations lors des rencontres dans l'espace public.

« Un bassin écologique plutôt qu'un bassin de baignade c'est aussi un choix de sobriété ! »

L'accessibilité et les limites du parc

Le parc, élément de liaison entre les quartiers

Le **désenclavement du quartier**, par la création de liens entre la porte de la Chapelle, à l'Ouest, et la porte d'Aubervilliers et la gare Rosa Parks, à l'Est, constituent une attente à laquelle le parc devra répondre. La continuité entre les espaces de vie (entrepôt MacDonald, nouveau projet Triangle Evangile) pourrait être facilitée, grâce à des liaisons douces notamment. Le parc constitue également une accroche entre le Nord et le Sud qui nécessitera d'être améliorée par la création de plusieurs entrées.

Les entrepôts Geodis constituant une barrière physique, le parc devra être rendu visible et accessible pour jouer ce rôle de **lien Nord-Sud**. Les impasses au Sud du parc devraient être prolongées pour créer des accès au parc, et la création d'une passerelle reliant le boulevard Ney pose la question du maintien d'un espace de passage pour absorber les flux piétons et cyclistes en direction du tramway. L'accès au parc et sa fonction de lien entre les quartiers alentours doivent donc être pensés dès la première phase du projet.

Les participants souhaiteraient avoir **deux entrées principales** : une entrée urbaine au Sud-Ouest, et une entrée de quartier par la rue Moussorgski. Cela nécessite de réaménager le square Raymond Queneau, caché par le commissariat, et de relocaliser les terrains de baskets pour avoir une entrée claire et rapidement accessible depuis la Porte et le rond-point de la Chapelle.

Quelle intégration des logements au Sud du parc ?

L'**interface entre les nouveaux logements prévus au Sud et le parc est interrogée** par les participants. Ces logements nécessiteront la création d'une voie de desserte, qui est souhaitée en voie « apaisée ». Un aménagement paysager devra être imaginé pour l'insertion de cette voie.

« Mettre à distance les voies ferrées »

Les voies ferrées que la SNCF va conserver au nord du parc et les entrepôts Geodis constituent des éléments qu'il faudrait pouvoir « oublier ». Il a été proposé l'aménagement d'un talus pour se protéger de ces voies, l'installation d'un bassin planté paysager ou encore d'espaces sportifs. La création d'une forme de mur anti-bruit n'est pas souhaitée, mais une **barrière végétale** permettrait de mettre à visuellement à distance les voies ferrées et d'en **atténuer les nuisances sonores**. Certains ont évoqués des arbres à grands développements, « touffus » et qui permettent la nidification des oiseaux.

L'ouverture physique et temporelle

Des limites paysagères plutôt que des barrières

L'ouverture du parc sur le quartier est considérée comme un critère important, à la fois physiquement et au niveau des horaires.

« Il faut trouver un moyen de délimiter le parc de façon sécurisée sans créer de sentiment de prison ! »

Les habitants souhaitent que le parc s'intègre « harmonieusement » à l'existant, ce qui pourrait être favorisé par un fossé planté davantage que par une clôture. Néanmoins, l'objectif du maintien de la sécurité prévaut sur l'aspect esthétique. L'absence de clôture pose la question de la surveillance et du gardiennage du parc.

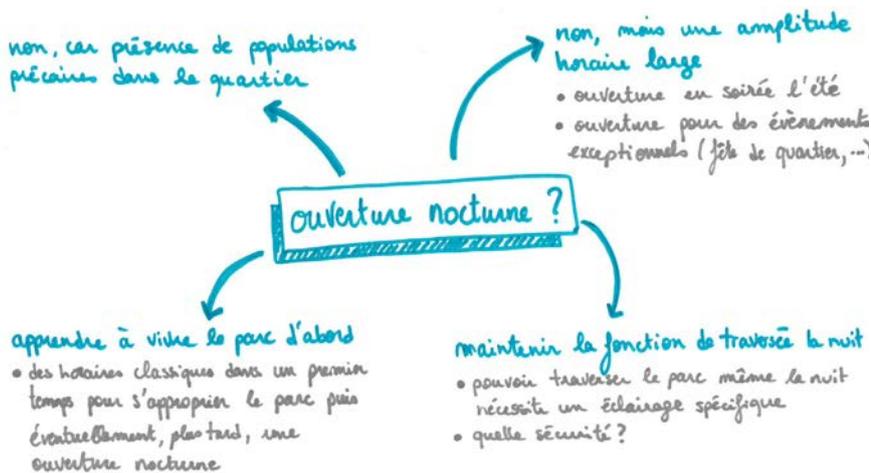
Séparation



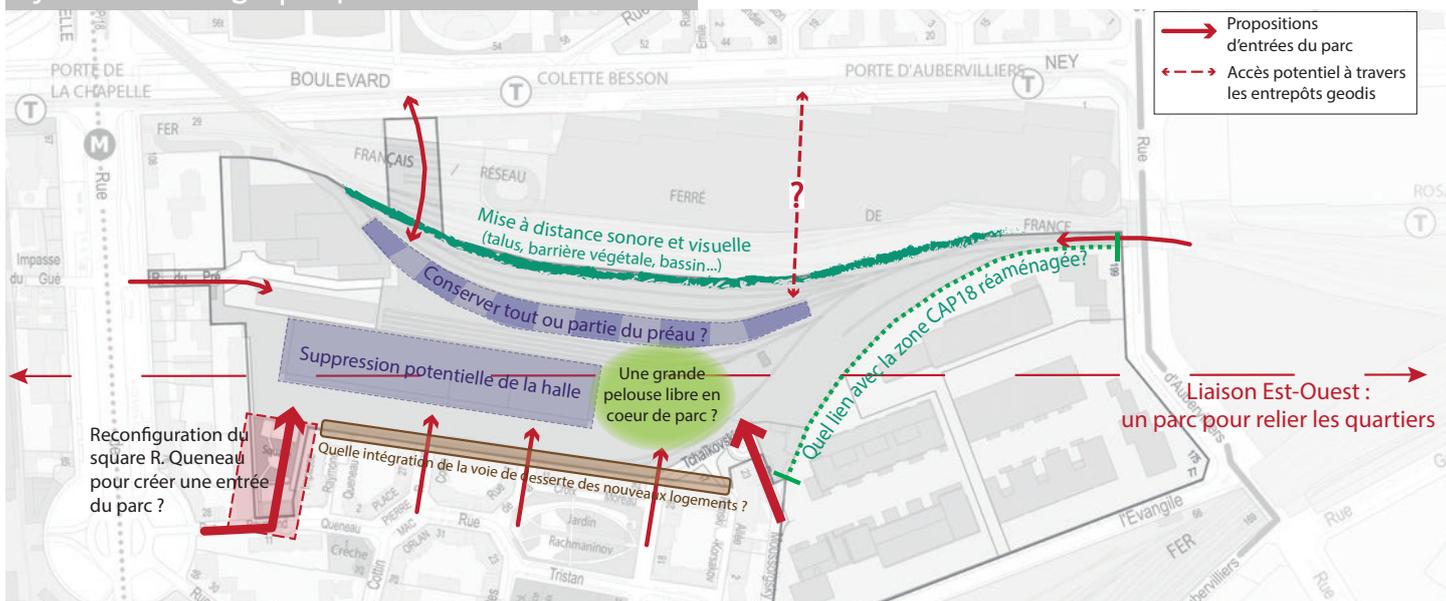
Dans un premier temps, un parc « fermé la nuit »

Plusieurs personnes rencontrées lors des permanences et des temps de sensibilisation se sont montrés favorables à une ouverture nocturne, en particulier en été. Durant l'atelier, les participants ont émis davantage de réserves synthétisées dans le schéma suivant. Si l'ouverture la nuit n'est pas une priorité, il faudra toutefois veiller à une amplitude horaire adaptée.

« A Eole, on a voulu tout ouvrir, puis on a fermé peu à peu les espaces... Faisons le raisonnement inverse ! »



Synthèse cartographique du travail en atelier



➤ USAGES ET AMBIANCES (p. 8 à 13)

Lors du second atelier, les aménagements proposés dans le jeu « Dessinez votre parc » ont été répartis équitablement en trois grandes familles d'usages en tenant compte de la place centrale de la nature qui permet de répondre à différents besoins. Des images de références classées selon ces thèmes ont nourris les échanges entre les participants afin de qualifier les ambiances et usages souhaités. Pour faciliter la lecture du compte-rendu, la présentation des résultats du jeu par familles introduit les réflexions des participants lors des tables-rondes.

SE RETROUVER

Résultats du jeu

Tables de pique-nique



placés dans 69% des parcs

Bancs



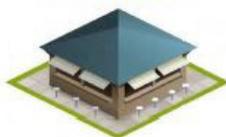
Transat/hamac



placés dans 67% des parcs

→ Une diversité d'assises pour se détendre et déjeuner seul ou entre amis

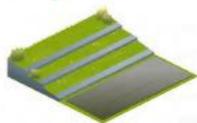
Buvette



placée dans 63% des parcs

→ Un point de restauration qui crée de la convivialité

Manifestation de plein-air



Mobilier de jeux



Kiosque



placés dans 59% des parcs

placé dans 49% des parcs

→ Un lieu central et animé pour les activités et les rassemblements

Echanges en tables-rondes

Une grande importance attachée à la convivialité

L'aménagement du parc devrait favoriser la convivialité et dégager des espaces agréables où les usagers aient envie de se retrouver, de se reposer, de discuter, ...

Cette demande de convivialité se traduit par la création d'un espace de type « café, buvette ou restaurant ». Ce lieu serait identifié dans le parc comme un point de repère où se donner rendez-vous. Pour les participants, il est envisagé comme un aménagement « léger », construit avec des matériaux naturels et éventuellement axé sur le principe d'un petit comptoir avec des tables et des chaises tout autour, voire un point de restauration éphémère. Ils accordent une importance à ne pas privatiser une partie de la superficie disponible.



« Le petit café du parc ça pourrait être une cabane de pêcheur près du bassin ! »
« Ou un wagon de train ! »

Le parc devra comporter des tables de pique-nique pour pouvoir déjeuner entre amis.

Le mobilier de jeux est également très apprécié car il participe à l'animation des espaces pour les différentes tranches d'âge. Les damiers au sol sont intéressants mais trouvent plus difficilement leur place dans un parc que des tables, qui peuvent également être utilisés pour travailler.

« On aura jamais une aussi belle forêt, mais au moins si on peut avoir de l'ombre... »



« C'est original et ça permet de se réunir ! »

Une demande de mobilier et d'assises variés

Les assises devront répondre à différents besoins : se reposer, discuter, manger, lire, ... Les participants souhaiteraient que le mobilier soit varié dans les formes (chaises, transats, bancs) mais qu'il soit fait de matériaux naturels tel que le bois.

Plusieurs personnes ont évoqué des chaises déplaçables pour pouvoir se mettre face à face « comme au jardin du Luxembourg ».

Elles devront être bien réparties dans le parc, et répondre au besoin de confort des publics les plus vulnérables (personnes âgées, personnes handicapées).



« Je préfère les bancs avec des dossiers, c'est plus confortable »



« Des chaises mobiles ? J'ai peur qu'elles soient volées ...! »

« On peut les mettre où on veut .. »

Un espace couvert pour s'abriter

La question d'un espace couvert est posée par plusieurs participants : doter le parc d'un lieu abrité pour se protéger de la pluie ou du soleil semble primordial. Ce lieu peut prendre la forme d'un préau mais il doit être suffisamment protecteur pour pouvoir y jouer, pique-niquer, lire, etc.

« Il faut un abri, car à Paris il pleut souvent ! »



« Ce préau est très beau, le bois c'est très bien pour le parc ! »



« C'est le seul lieu couvert qui laisse passer la lumière du jour »

SE RESSOURCER

Résultats du jeu

Jardins partagés



placés dans **63%** des parcs

Exploitation d'agriculture urbaine



placée dans **49%** des parcs

Une demande de production et de consommation locale (alimentation de proximité)

Ruchers et parcours biodiversité



placés dans **53%** des parcs

Panneaux d'exposition, œuvre d'art et ferme pédagogique



placés dans **45%** des parcs

Bassin



placé dans **33%** des parcs

Des éléments de découverte et de pédagogie (partage de valeurs, sensibilisation et transmission du respect de l'environnement)

Echanges en tables-rondes

Des jardins partagés ouverts sur le parc

Le débat sur l'aménagement de jardins partagés dans le parc a pris une place importante.

Les échanges ont porté sur le type de jardins : des parcelles individuelles que des personnes cultivent, un jardin associatif, un jardin libre où chacun entretient et se sert, ... Une des craintes soulevée par les participants est que la présence de jardins partagés au sein du parc génère un espace clôt, dont tous les usagers ne pourraient pas profiter librement. Certains remarquent que même lorsqu'ils sont ouverts au public, la séparation donne l'impression que tout le monde n'a pas le droit d'y entrer. Cette problématique pourrait être résolue par un système de « jardins partagés éclatés » que l'on peut traverser, comme au parc des Docks de Saint-Ouen, ou par une localisation plus concentrée sur l'une des interfaces du parc, comme aux Jardins d'Eole. Etre en bordure permet d'être ouvert sur le parc et visible de part et d'autre, tout en bénéficiant d'un accès de service indépendant.

Pour certains participants, l'arrondissement offre déjà d'autres lieux où jardiner, sous forme associative ou individuel, et la surface du parc devrait être davantage consacrée à un espace ouvert entièrement public.

« Ce qui me dérange c'est qu'on privatise une partie du parc, on met des barrières, ... »



« Certains jardins partagés sont toujours ouverts, ce qui pose des problèmes à ceux qui les gèrent ! »

Il est à noter que le règlement des jardins publics à Paris oblige les associations gestionnaires de jardins partagés à les rendre traversables sur les heures d'ouverture, ce qui diffère dans le cas de parcelles indépendantes.

Des arbres fruitiers et des animaux

Des arbres fruitiers pourraient être disséminés partout dans le parc. Chacun pourrait cueillir des fruits à sa guise et en manger. Végétalisant le parc, favorisant la biodiversité et la pollinisation, ces fruitiers apporteraient également une petite dimension productive.

En revanche, les participants ne sont globalement pas favorables à l'installation d'une exploitation d'agriculture urbaine dans le parc. Mobilisant une grande emprise, cette exploitation consisterait à privatiser une partie de l'espace. De plus, le projet tout proche de Chapelle Internationale comporte déjà une exploitation d'agriculture urbaine, les deux projets peuvent donc se compléter. Le parc pourrait même accueillir un point de vente (permanent ou temporaire) des produits de cette exploitation urbaine.

« Je rêve d'un parc arboré, vert, un clin d'œil aux vergers campagnards ! »



« Du vivant : des animaux, des fruits, des fleurs ... »

Moins contraignant en termes de délimitation et d'emprise au sol, des poulaillers ou des ruches ont également été évoqués. Les jardins couverts de Rosa Luxembourg sont pris en exemple, notamment le système aquaponique avec les poissons. La présence d'animaux peut être envisagée pour sa dimension pédagogique auprès des enfants, même si l'intégration d'une telle zone dans le parc est interrogée par les participants. Des exemples sont proposés comme le jardin des plantes à Nantes, où un espace avec des chèvres est délimité par une barrière légère de faible hauteur.



Des espaces sauvages et des zones plus structurées

L'aménagement du parc devra ménager des espaces « sauvages » où la nature est plus spontanée et les usages plus libres, et des espaces plus « organisés ». La définition de zones différentes dans le parc répond à des usages et des qualités paysagères complémentaires.



L'eau sous forme naturelle

Largement discutée lors du premier atelier, la dimension paysagère et écologique de l'eau est de nouveau mise en avant. Un coin avec un bassin, un étang, une marre ou un ruisseau qui serpente seraient appréciés, de même que des plantes aquatiques. La présence de l'eau sous forme naturelle, par exemple en utilisant le relief comme au parc des Buttes-Chaumont, peut aussi être détournée par les enfants qui y trempent leurs pieds sans que cela n'occasionne aucun risque sanitaire ni des difficultés d'entretien particulières.



« Les enfants barbotent, il suffit de prévoir un mince filet d'eau pour qu'ils s'amuse ! »

L'art dans l'aménagement du parc

Pour certains participants, la dimension artistique n'est pas prioritaire pour le parc mais elle est intéressante surtout si elle peut valoriser des espaces libres (murs, ...). Pour d'autres, une forme artistique dans le parc pourrait permettre une unité paysagère et favoriser la sensibilisation à la nature (exposition, sculpture, ...)

« C'est beau, ça peut être inspirant ! »

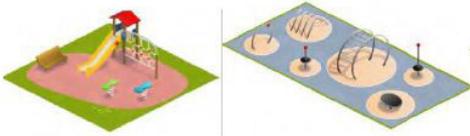


« Il pourrait y avoir de « l'art végétal », des œuvres qui se fondent dans l'aménagement du parc ! »

SE DÉPENSER

Résultats du jeu

Jeux enfants (3-6ans et 6-12ans)



placés dans 62% des parcs

Aire de jeux de boules



placée dans 57% des parcs

Demande d'aires de jeux classiques pour tous les âges

Parcours d'aventures et jeux d'eau

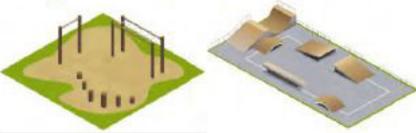


placés dans 45% des parcs



Une offre de loisirs atypique pour le futur parc ?
(autres suggestions : mur d'escalade, labyrinthe)

Agrès et piste de bmx/vélo



placés dans 43% des parcs

Terrain multisport



placé dans 40% des parcs



Une offre de sport à déterminer
(une demande de terrains pour des sports de ballon : foot, basket, volley, ...)

Echanges en tables-rondes

Des jeux originaux

Si le jeu en ligne avait permis de mettre en avant le besoin d'aires de jeux dans le futur parc, l'atelier a permis d'échanger et de caractériser le type d'aménagement souhaité. D'après les participants, les jeux devraient être :

- originaux, pour se démarquer des squares et parcs habituels et attirer des visiteurs,
- intégrés dans le paysage du parc, grâce à l'utilisation de matériaux naturels,
- stimulant l'imagination et « l'esprit d'aventure » des enfants.

Les jeux dans le parc pourraient s'inscrire dans des parcours ludiques. Ils offriraient aux parents la possibilité d'accompagner leurs enfants au fil de leur croissance, en allant de l'éveil jusqu'à la notion de prise de risque qui requiert une plus grande autonomie. Il semblerait intéressant que certains jeux intègrent du relief et permettent aux enfants de grimper, prendre de la hauteur. Pour les tout-petits, les jeux pourraient être plus classiques. Ils devront surtout être sécurisant et délimités par une barrière végétale ou une haie.

Certains remarquent que les matériaux naturels n'excluent pas la couleur, les jeux pouvant être peints. Il s'agit aussi de favoriser la présence végétale (herbe, supports en bois) plutôt que le sol en caoutchouc.



« J'aime ces jeux en bois mais malheureusement, l'endroit est mal fréquenté... »

« C'est intéressant l'idée d'aventure, de parcours, que les enfants prennent un peu de risques... ne pas seulement glisser sur un banal toboggan ! »



« Ça a l'avantage d'être léger et transparent. »

« J'ai horreur des araignées métalliques »

Une demande de jeux pour tous les âges est également formulée par les participants. Ceux-ci peuvent favoriser la convivialité et la rencontre entre les différentes générations d'usagers. Toutefois, certains sports comme la pétanque ou les jeux de molkky peuvent se pratiquer sur un terrain plat.



« C'est sympa les tables de ping-pong mais est-ce que les gens jouent encore au ping-pong ? »

« Oui oui ! Mes petits-enfants y jouent et ça marche bien ! »

Un parcours santé et des agrès

La présence d'un « parcours santé » dans le parc, ou d'agrès permettant de faire du sport en libre accès est largement partagée par les participants. Les modules, faisant écho à des sports en salle mais dans un cadre plus agréable, devraient être en bois pour renforcer l'intégration paysagère. La disposition sous forme de parcours vise à éviter de créer des espaces réservés aux sportifs.



Des espaces sportifs à intégrer dans le paysage

L'installation d'une skate-parc ne fait pas consensus, notamment en raison de la proximité de l'Espace Glisse Paris 18 situé au nord de Chapelle Charbon. Les participants souhaiteraient favoriser la complémentarité avec l'offre sportive aux alentours et ménager le maximum d'espaces végétalisables dans le parc. Une piste pourrait diversifier les usages, à condition que son insertion paysagère soit réussie.

Lors des temps de rencontre effectués dans le quartier et dans les équipements, de nombreux jeunes ont exprimé le besoin d'avoir des terrains accessibles librement pour pratiquer les sports de ballons (basket, foot, volley...). La végétalisation des terrains de sport permettrait également d'atténuer l'effet de rupture des grilles ou des grillages.



« C'est un exemple d'insertion paysagère très réussie ! On en oublierai presque que c'est un skate-parc... »

« C'est une bonne idée les plantes grimpantes sur le grillage ! »

« La végétation permet une meilleur intégration dans le parc ! »



« Je n'aime pas ces grilles, ce métal ... »

Des jeux d'eau en complément ?

En complément de l'eau « à l'état naturel », un espace de loisirs avec des jets ou une nappe d'eau pourrait être imaginé. Cela permet de se rafraîchir en cas de forte chaleur mais à l'inconvénient de ne fonctionner qu'à une période de l'année.



➤ LES GRANDS PRINCIPES A RETENIR POUR L'AMENAGEMENT DU PARC

- Un parc **visible, accessible, et ouvert** sur son environnement
- Penser à tous les âges et à **la diversité des besoins**
- Favoriser **la convivialité et la rencontre** entre les publics
- Accorder le plus de place possible à **la nature sous toutes ses formes**
- Créer **des espaces avec différentes ambiances** et un plan d'eau
- Travailler **l'insertion paysagère du mobilier et des jeux** et privilégier les matériaux naturels
- Concevoir **un espace semi-abrité et polyvalent**, pour accueillir des activités et se protéger
- Aménager **une grande pelouse libre** propice à tous types d'utilisation